

SERVICES TECHNIQUES

PRÈS LA
COMMISSION DES EXPERTS
POUR L'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE
ALLEMANDE DU 19/7/1957, DITE BRUG, AUX
VICTIMES DE SPOILIATIONS MOBILIÈRES
EN FRANCE

14, RUE GEORGES BERGER
PARIS (17°)

WAGRAM 35-35

RENDEZ-VOUS SUR DEMANDE

Paris, le 20 mai 1965

Madame Lily KATZ
30, Bld. Bonne Nouvelle

PARIS

RÉFÉRENCES à rappeler
dans votre réponse

LL/DK - 1941 BK

conc: F. RASTENBAUM

Madame,

Le dossier que vous nous avez remis étant incomplet, nous vous serions obligés de bien vouloir nous donner les documents ou renseignements dont vous avez ci-dessous le détail, marqué d'une croix :

- X - ¹ témoignage oculaire précisant la date et les circonstances de l'enlèvement, dont la signature doit être certifiée par le Commissaire de Police ou la Mairie,
- engagement de location de l'époque de la spoliation, ou attestation du propriétaire, gérant ou concierge sur la composition de l'appartement, et mentionnant l'installation sanitaire s'il y a lieu,
- en communication, livret de famille, ou bulletins de naissance ou de décès des personnes qui vivaient au foyer avant la guerre,
- cession 5% ci-jointe, à signer par les héritiers ou par les deux conjoints,
- X - preuves sur le train de vie (certificat d'employeur indiquant l'emploi et si possible les appointements - attestation d'inscription au Registre du Commerce ou à la Chambre des Métiers - attestations de fournisseurs ou de clients),
- ^ - pouvoir "Service des Restitutions" ci-joint, à signer par le demandeur,
- pouvoir "O.B.I.P." ci-joint, à signer par le demandeur,
- X - copie ou photocopie de l'Anmeldung (demande envoyée à Berlin)
- numéro d'enregistrement de la demande auprès des W.G.A. de Berlin,
- X - tous les documents en provenance du M.R.L. ou attestation précisant qu'aucune demande n'a été faite.

Lorsque nous aurons reçu ces documents, nous pourrions soumettre ce dossier à l'étude de la Commission des Experts,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

P/Les Services Techniques.

P.S. Copie adressée à Mme RASTENBAUM.